



E D G E P O I N T

---

## **Portefeuille canadien EdgePoint**

### **États financiers semestriels**

*Pour la période close le 30 juin 2024*

---

---

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers semestriels ci-joints ont été préparés par le gestionnaire, Gestion de patrimoine EdgePoint inc., au nom de Portefeuille canadien EdgePoint (le « Fonds »). La direction est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers semestriels.

La direction a maintenu des processus appropriés pour fournir l'assurance que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers semestriels ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité et comportent des montants fondés sur des estimations et des hypothèses. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction a jugées appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers semestriels.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers semestriels du Fonds, de surveiller la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et de nommer l'auditeur indépendant. Le conseil d'administration se compose de membres de la haute direction du gestionnaire. Pour toutes les séries de parts du Fonds, les états financiers semestriels ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.



Patrick Farmer  
Chef de la direction et administrateur  
Le 22 août 2024



Norman Tang  
Chef des finances  
Le 22 août 2024

---

## AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Gestion de patrimoine EdgePoint inc., gestionnaire du Fonds, nomme les auditeurs indépendants pour qu'ils procèdent à l'audit des états financiers annuels du Fonds. En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières (*Règlement 81-106*), si un auditeur n'a pas examiné les états financiers semestriels, un avis visant à communiquer cette information doit être joint.

L'auditeur indépendant du Fonds n'a pas effectué d'examen des présents états financiers semestriels conformément aux normes établies par les comptables professionnels agréés du Canada.

---

# Portefeuille canadien EdgePoint

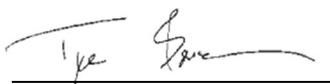
États de la situation financière (non audité)  
(en milliers, sauf les montants par part et le nombre de parts)  
Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

	2024	2023
<b>Actifs</b>		
Placements à la juste valeur* (note 7)	3 423 295 \$	2 974 515 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65 419	65 174
Dividendes à recevoir	6 519	8 089
Montants à recevoir pour les parts souscrites	6 376	7 300
Intérêts et autres débiteurs	1 603	914
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 10)	313	6 779
Montants à recevoir pour les titres vendus	–	21
<b>Total des actifs</b>	<b>3 503 525 \$</b>	<b>3 060 292 \$</b>
<b>Passifs, excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		
Montants à payer pour les parts rachetées	3 294 \$	2 067 \$
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 10)	511	–
Montants à payer pour les titres achetés	–	433
<b>Total des passifs</b>	<b>3 805</b>	<b>2 500</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>3 499 720 \$</b>	<b>3 600 292 \$</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	826 505 \$	749 854 \$
Série A(N)	366 680	338 093
Série AT6	644	263
Série A(N)T6	676	409
Série F	1 343 974	1 166 634
Série F(N)	574 050	488 053
Série FT6	4 122	1 995
Série F(N)T6	2 084	1 707
Série I	356 954	294 307
Série IT8	24 031	18 977
Nombre de parts en circulation		
Série A	17 188 684	17 134 580
Série A(N)	7 588 766	7 693 945
Série AT6	18 754	8 190
Série A(N)T6	19 991	12 940
Série F	27 825 893	26 691 165
Série F(N)	11 864 702	11 149 358
Série FT6	122 361	63 588
Série F(N)T6	62 024	54 582
Série I	6 982 368	6 391 738
Série IT8	687 516	580 344
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	48,08 \$	43,76 \$
Série A(N)	48,32	43,94
Série AT6	34,31	32,11
Série A(N)T6	33,82	31,61
Série F	48,30	43,71
Série F(N)	48,38	43,77
Série FT6	33,69	31,37
Série F(N)T6	33,60	31,27
Série I	51,12	46,04
Série IT8	34,95	32,70

\*Le coût des placements est reflété dans le *tableau du portefeuille de placements*.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers semestriels.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

  
Tye Bousada, administrateur

  
Geoff MacDonald, administrateur

# Portefeuille canadien EdgePoint

États du résultat global (non audité)  
(en milliers, sauf les montants par part)  
Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Intérêts aux fins des distributions	3 520 \$	2 706 \$
Dividendes	31 001	30 583
Produits tirés du prêt de titres	–	8
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	142	130
Autres variations nettes de la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements	104 650	130 610
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme	(311)	1 347
Variation du profit latent sur les placements et les dérivés	202 766	143 150
<b>Total des produits (de la perte)</b>	<b>341 768 \$</b>	<b>308 534 \$</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 4)	17 709 \$	14 555 \$
Frais d'administration et frais d'agent des transferts (note 4)	434	484
Droits de garde	35	31
Frais de comptabilité	23	24
Communications aux porteurs de parts	13	10
Droits de dépôt	100	49
Honoraires d'audit	31	12
Frais juridiques	9	8
Honoraires du comité d'examen indépendant	3	2
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	1 971	1 638
Coûts d'opérations	1 158	1 005
Retenue d'impôts étrangers	211	411
<b>Total des charges</b>	<b>21 697 \$</b>	<b>18 229 \$</b>
Remises sur frais de gestion (note 4)	(343) \$	(268) \$
<b>Charges nettes</b>	<b>21 354 \$</b>	<b>17 961 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>320 414 \$</b>	<b>290 573 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		
Série A	74 288 \$	69 302 \$
Série A(N)	33 633	32 335
Série AT6	27	37
Série A(N)T6	52	57
Série F	124 446	109 815
Série F(N)	52 480	43 944
Série FT6	249	157
Série F(N)T6	184	93
Série I	32 873	33 381
Série IT8	2 182	1 452
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Série A	4,32 \$	4,14 \$
Série A(N)	4,39	4,17
Série AT6	2,66	2,92
Série A(N)T6	2,93	3,07
Série F	4,55	4,38
Série F(N)	4,55	4,43
Série FT6	2,82	3,19
Série F(N)T6	3,22	3,18
Série I	5,00	4,94
Série IT8	3,42	3,62

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers semestriels.

## Portefeuille canadien EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)  
(en milliers, sauf les montants par part)  
Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	Série A		Série A(N)		Série AT6	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	749 854 \$	634 770 \$	338 093 \$	331 049 \$	263 \$	282 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	74 288	69 302	33 633	32 335	27	37
Opérations sur les parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	57 147	58 426	23 378	28 706	465	127
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	143	114	64	55	4	8
Rachat de parts rachetables	(54 784)	(57 088)	(28 424)	(68 721)	(105)	(31)
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(143)	(114)	(64)	(55)	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	(10)	(11)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	76 651	70 640	28 587	(7 680)	381	130
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	826 505 \$	705 410 \$	366 680 \$	323 369 \$	644 \$	412 \$
Parts rachetables émises et en circulation						
Solde à l'ouverture de la période	17 134 581	16 751 166	7 693 945	8 696 627	8 190	9 773
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	1 223 066	1 452 021	499 344	709 925	13 658	4 492
Rachat de parts rachetables	(1 168 963)	(1 418 970)	(604 523)	(1 754 025)	(3 094)	(1 005)
Solde à la clôture de la période	17 188 684	16 784 217	7 588 766	7 652 527	18 754	13 260

	Série A(N)T6		Série F		Série F(N)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	409 \$	523 \$	1 166 634 \$	941 773 \$	488 053 \$	343 370 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	52	57	124 446	109 815	52 480	43 944
Opérations sur les parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	256	94	207 339	113 709	90 989	87 021
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	9	14	139	104	41	29
Rachat de parts rachetables	(33)	(88)	–	(94 230)	(57 472)	(47 405)
Distributions aux porteurs de parts rachetables			(154 445)			
Revenu net de placement	–	–	(139)	(105)	(41)	(29)
Remboursement de capital	(17)	(16)	–	–	–	–
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	267	61	177 340	129 293	85 997	83 560
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	676 \$	584 \$	1 343 974 \$	1 071 066 \$	574 050 \$	426 930 \$
Parts rachetables émises et en circulation						
Solde à l'ouverture de la période	12 940	18 351	26 691 165	24 851 817	11 149 358	9 045 336
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	8 035	3 546	4 399 454	2 818 304	1 933 998	2 208 155
Rachat de parts rachetables	(984)	(2 896)	(3 264 726)	(2 331 786)	(1 218 654)	(1 175 177)
Solde à la clôture de la période	19 991	19 001	27 825 893	25 338 335	11 864 702	10 078 314

## Portefeuille canadien EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)  
(en milliers, sauf les montants par part)  
Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	Série FT6		Série F(N)T6		Série I	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	1 995 \$	1 092 \$	1 707 \$	768 \$	294 307 \$	291 359 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	249	157	184	93	32 873	33 381
Opérations sur les parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	3 315	708	348	340	65 577	19 288
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	19	7	17	19	–	–
Rachat de parts rachetables	(1 372)	(72)	(118)	(310)	(35 803)	(65 139)
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	(84)	(42)	(54)	(26)	–	–
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 127	758	377	116	62 647	(12 470)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	4 122 \$	1 850 \$	2 084 \$	884 \$	356 954 \$	278 889 \$
Parts rachetables émises et en circulation						
Solde à l'ouverture de la période	63 588	38 088	54 582	26 862	6 391 738	7 303 165
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	99 417	23 834	10 958	11 851	1 303 751	455 284
Rachat de parts rachetables	(40 644)	(2 425)	(3 516)	(10 192)	(713 121)	(1 521 543)
Solde à la clôture de la période	122 361	59 497	62 024	28 521	6 982 368	6 236 906

	Série IT8		Total	
	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	18 977 \$	11 369 \$	3 060 292 \$	2 556 355 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 182	1 452	320 414	290 573
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	5 424	4 271	454 238	312 690
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	–	12	436	562
Rachat de parts rachetables	(1 718)	(2 209)	(334 274)	(335 293)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	–	–	(387)	(303)
Remboursement de capital	(834)	(492)	(999)	(587)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 054	3 034	439 428	267 442
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	24 031 \$	14 403 \$	3 499 720 \$	2 823 797 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de la période	580 344	374 673		
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	156 790	133 566		
Rachat de parts rachetables	(49 618)	(68 312)		
Solde à la clôture de la période	687 516	439 927		

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	320 414 \$	290 573 \$
Ajustements liés à ce qui suit :		
(Profit) perte de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(142)	(130)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les placements et les dérivés	(104 650)	(130 610)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	311	(1 347)
Variation (du profit latent) de la perte latente sur les placements et les dérivés	(202 766)	(143 150)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres débiteurs	(689)	(221)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	1 570	(470)
Achats de placements	(487 456)	(370 555)
Produit de la vente de placements	352 657	393 115
Produit du (montant affecté au) règlement de contrats de change à terme	(311)	1 347
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(121 062)\$</b>	<b>38 552 \$</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(950)\$	(359)\$
Produit de l'émission de parts rachetables	455 162	315 718
Montant versé au rachat de parts rachetables	(333 047)	(333 754)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>121 165 \$</b>	<b>(18 395)\$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	103 \$	20 143 \$
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	142	144
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	65 174	81 814
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>65 419 \$</b>	<b>102 101 \$</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Fonds en banque	58 666 \$	95 540 \$
Placements à court terme	6 753	6 561
	<b>65 419 \$</b>	<b>102 101 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	2 831 \$	2 485 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	32 360 \$	29 702 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers semestriels.

# Portefeuille canadien EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements (non audité)  
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)  
Au 30 juin 2024

Nombre d'actions ou de parts	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
<b>Titres de participation</b>				
<b>Produits de consommation discrétionnaire</b>				
1 759 442	Restaurant Brands International Inc.	120 014 \$	169 610 \$	4,85 %
1 113 940	Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	42 124	57 802	1,65 %
2 679 730	AutoCanada Inc.	40 189	51 531	1,47 %
246 356	Linamar Corporation	13 852	16 380	0,47 %
62 813	Ross Stores Inc.	6 931	12 487	0,36 %
258 968	Genlex Corporation	9 819	11 943	0,34 %
365 263	Mattel Inc.	8 468	8 125	0,23 %
		241 397	327 878	9,37 %
<b>Produits de consommation de base</b>				
162 779	Dollar Tree Inc.	27 537	23 777	0,68 %
		27 537	23 777	0,68 %
<b>Énergie</b>				
18 774 213	CES Energy Solutions Corporation	81 563	144 561	4,13 %
4 232 367	PrairieSky Royalty Limited	99 636	110 042	3,14 %
7 265 565	Computer Modelling Group Limited	51 072	95 833	2,74 %
7 481 701	Advantage Energy Limited	29 683	77 660	2,22 %
1 110 084	Tourmaline Oil Corporation	39 069	68 881	1,97 %
3 577 519	Total Energy Services Inc.	30 355	34 559	0,98 %
1 462 862	Mattr Corporation	21 788	24 459	0,70 %
5 260 357	Pulse Seismic Inc.	14 015	12 940	0,37 %
1 750 000	Star Valley Drilling Limited	1 750	1 313	0,04 %
		368 931	570 248	16,29 %
<b>Services financiers</b>				
1 024 146	Onex Corporation	63 569	95 266	2,72 %
1 582 263	Brookfield Corporation	59 327	90 031	2,57 %
1 432 278	Guardian Capital Group Limited, catégorie A	36 384	61 617	1,76 %
2 257 240	Fairfax India Holdings Corporation	36 783	44 498	1,27 %
64 233	Guardian Capital Group Limited	1 861	2 775	0,08 %
624 136	Crown Capital Partners Inc.	5 949	1 879	0,06 %
270 840	Urbana Corporation	340	1 527	0,04 %
		204 213	297 593	8,50 %
<b>Produits financiers</b>				
85 599	Brookfield Asset Management Limited, catégorie A	2 584	4 458	0,13 %
		2584	4 458	0,13 %
<b>Soins de santé</b>				
973 943	Koninklijke Philips NV	35 462	33 662	0,96 %
		35 462	33 662	0,96 %
<b>Produits industriels</b>				
4 650 598	Gestion de parc de véhicules Element	36 877	115 753	3,31 %
974 316	RB Global Inc.	74 350	101 660	2,90 %
2 136 285	ATS Corporation	68 483	94 573	2,70 %
2 097 221	Badger Infrastructure Solutions Limited	67 342	86 385	2,47 %
2 765 496	CAE Inc.	73 322	70 271	2,01 %
535 942	Dayforce Inc.	44 351	36 367	1,04 %
94 278	Lincoln Electric Holdings Inc.	25 105	24 330	0,70 %
74 206	Norfolk Southern Corporation	23 095	21 795	0,62 %
229 288	Alfa Laval AB	9 109	13 735	0,39 %
4 000 000	Ridgeline Exploration Inc.	3 700	3 700	0,11 %
		425 734	568 569	16,25 %
<b>Technologies de l'information</b>				
45 220	Constellation Software Inc.	43 458	178 252	5,09 %
924 626	Topicus.com Inc.	71 672	108 181	3,09 %
6 644 575	Dye & Durham Limited	84 941	81 861	2,34 %
903 731	Tucows Inc.	70 781	23 723	0,68 %
6 406 323	BlackBerry Limited	34 300	21 735	0,62 %
56 854	Qualcomm Inc.	8 805	15 492	0,44 %
40 694	TE Connectivity Limited	6 392	8 375	0,24 %
135 677	Lumine Group Inc.	2 220	5 011	0,14 %
605 761	Optiva Inc.	28 330	4 186	0,12 %
214 299	VitalHub Corporation	1 286	1 590	0,04 %
45 220	Constellation Software Inc., droit de vote restreint, bons de souscription, 22 août 2028	314	—	—
		352 499 \$	448 406 \$	12,80 %

# Portefeuille canadien EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements (non audité)  
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)  
Au 30 juin 2024

Nombre d'actions ou de parts	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
<b>Assurances</b>				
216 047	Fairfax Financial Holdings Limited	122 163 \$	336 240 \$	9,61 %
		122 163	336 240	9,61 %
<b>Matières</b>				
10 260 254	Redevances aurifères Osisko Limitée	142 452	218 749	6,25 %
2 614 286	Altius Minerals Corporation	32 170	55 397	1,58 %
3 588 810	Hudbay Minerals Inc.	21 812	44 429	1,27 %
254 540	Franco-Nevada Corporation	36 984	41 286	1,18 %
1 246 073	Barrick Gold Corporation	29 432	28 435	0,81 %
316 902	Berry Global Group Inc.	22 997	25 514	0,73 %
7 814 527	Calibre Mining Corporation	14 910	14 066	0,40 %
14 064 649	Reunion Gold Corporation	8 678	9 564	0,27 %
8 647 111	Premium Nickel Resources Limited	8 665	7 177	0,21 %
3 636 364	Solitario Zinc Corporation	2 719	4 402	0,13 %
1 094 787	B2Gold Corporation	3 772	4 018	0,12 %
1 069 498	G Mining Ventures Corporation	1 145	2 524	0,07 %
1 390 637	Western Copper and Gold Corporation	2 642	2 169	0,06 %
3 957 340	Premium Nickel Resources, bons de souscription, 5 juin 2029	—	885	0,03 %
		328 378	458 615	13,11 %
<b>Placement privé</b>				
540 000	Storm Development Corporation, catégorie A	2 970	2 970	0,09 %
2 500 000	Pointbreak Resources Inc.	2 500	2 500	0,07 %
		5 470	5 470	0,16 %
<b>Immobilier</b>				
342 999	Mainstreet Equity Corporation	12 996	56 842	1,62 %
8 227 707	Artis Real Estate Investment Trust	60 798	52 493	1,50 %
2 564 257	DREAM Unlimited Corporation, catégorie A	45 228	50 388	1,44 %
535 593	Boardwalk Real Estate Investment Trust	13 371	37 748	1,08 %
689 920	Altus Group Limited	34 927	34 855	1,00 %
		167 320	232 326	6,64 %
<b>Services publics</b>				
6 709 081	Algonquin Power & Utilities Corporation	66 674	53 941	1,54 %
		66 674	53 941	1,54 %
<b>Total des titres de participation</b>		2 348 362 \$	3 361 183 \$	96,04 %
<b>Valeur nominale (en dollars)</b>				
<b>Titres à revenu fixe</b>				
27 397	BlackBerry Limited, Cony., 3,000 %, 15 février 2029	36 793	36 473	1,04 %
12 115	Optiva Inc., débetures garanties de type « Toggle » réglées en nature, remboursables, 9,750 %, 20 juillet 2025	16 264	16 574	0,47 %
6 000	I-80 Gold Corporation, 8,000 %, 20 février 2027	8 123	8 208	0,24 %
625	Constellation Software Inc., taux variable, série I, remboursables, 10,400 %, 31 mars 2040	708	800	0,02 %
	<b>Total des titres à revenu fixe</b>	61 888 \$	62 055 \$	1,77 %
	Options (note 10)	350	57	0,00 %
	Ajustement pour tenir compte des coûts d'opérations	(2 501)	—	—
<b>Total des placements</b>		2 408 099 \$	3 423 295 \$	97,81 %
	Contrats de change à terme (note 9)		(198)	(0,01)%
	Autres actifs moins les passifs		76 623 \$	2,20 %
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			3 499 720 \$	100,00 %

## 1. Le Fonds

Portefeuille canadien EdgePoint (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable créée le 10 novembre 2008 aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Gestion de patrimoine EdgePoint inc. (« EdgePoint ») est le gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire ») et en est le fiduciaire. Groupe de placements EdgePoint inc. est le conseiller en valeurs du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 17 novembre 2008 en lançant quatre séries de parts, soit les séries A, B, F et I. Le 3 août 2010, il a commencé à offrir des parts de série A(N), de série B(N) et de série F(N). Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Fonds a interrompu la souscription de nouvelles parts de série B et de série B(N). Le 1<sup>er</sup> juin 2021, le Fonds a commencé à offrir des parts de série IT8. Le 2 novembre 2021, le Fonds a commencé à offrir des parts de série AT6, de série A(N)T6, de série FT6 et de série F(N)T6.

Le siège social du gestionnaire est situé au 150, rue Bloor Ouest, bureau 500, Toronto (Ontario) M5S 2X9, Canada.

Le Fonds a pour objectif de placement de fournir une plus-value à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés canadiennes qui ont, selon l'équipe de gestion du portefeuille, de fortes positions concurrentielles et des perspectives de croissance à long terme et qui sont dirigées par des équipes de gestion compétentes. L'équipe de gestion du portefeuille s'efforce d'acquérir des participations dans ces sociétés à des prix inférieurs à son évaluation de la juste valeur de chaque société.

Le capital autorisé du Fonds consiste en un nombre illimité de parts et de séries sans valeur nominale. Le nombre de parts de chaque série en circulation est présenté à l'état de la situation financière. Les parts de série A et de série AT6 sont offertes aux épargnants individuels. Les parts de série F et de série FT6 sont destinées à tous les épargnants qui participent à des programmes de services à la commission par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ayant conclu une entente avec EdgePoint. Les parts de série A(N), de série A(N)T6, de série F(N) et de série F(N)T6 ont les mêmes caractéristiques, sauf qu'elles ne sont offertes qu'aux épargnants qui résident dans des provinces qui n'ont pas harmonisé leur taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services fédérale. Les parts de série I et de série IT8 sont réservées aux épargnants dont les placements dépassent un certain seuil et qui ont signé une entente de souscription visant la série I avec EdgePoint.

## 2. Base d'établissement

### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »).

La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 22 août 2024.

### b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que le gestionnaire ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. L'établissement de la juste valeur de ces instruments représente l'aspect de la préparation des états financiers qui comporte les estimations et les hypothèses les plus importantes de la part du Fonds. Se reporter à la note 7 pour plus de renseignements sur l'évaluation de la juste valeur dans les états financiers du Fonds.

### e) Changements de méthodes comptables

Le Fonds a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Bien que les modifications n'aient entraîné aucun changement aux méthodes comptables elles-mêmes, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables présentées dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations sur les méthodes comptables « significatives » plutôt que sur les « principales » méthodes comptables. Les modifications fournissent des lignes directrices sur les modalités d'application de la notion de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, pour aider les entités à fournir des informations utiles et propres à l'entité sur les méthodes comptables, dont les utilisateurs ont besoin pour comprendre d'autres informations contenues dans les états financiers.

Le gestionnaire a examiné les méthodes comptables présentées à la note 3 afin de confirmer que les méthodes présentées sont conformes aux modifications.

### 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers. Les méthodes comptables du Fonds utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

#### a) Modifications des informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées par le Fonds dans les présents états financiers sont les mêmes que celles qu'il a appliquées dans ses états financiers audités annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels ont été établis selon les IFRS. Le Fonds n'a pas adopté de manière anticipée d'autres normes, interprétations ou modifications émises mais non encore entrées en vigueur.

#### b) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs et des passifs financiers comme les titres de créance et de capitaux propres, les dérivés, la trésorerie et les autres débiteurs et créditeurs. Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément aux dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti selon l'évaluation que fait le gestionnaire du modèle économique au sein duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments dérivés, est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments essentiellement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Si, selon le gestionnaire, la valeur de l'actif financier ou du passif financier est inexacte, inaccessible ou n'est pas fiable, elle est estimée selon la plus récente information présentée d'un actif financier ou d'un passif financier similaire.

Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les *états de la situation financière* lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont par la suite évalués à la juste valeur chaque période de présentation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les *états du résultat global*. Le coût des placements est fondé sur le coût moyen pondéré des placements et ne tient pas compte des commissions et autres coûts d'opérations liés au portefeuille, qui sont présentés séparément dans les états du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession d'un placement, y compris les profits et les pertes de change sur ces placements, sont déterminés à partir du coût des placements. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements sont pris en compte dans les *états du résultat global* de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les placements du Fonds et les actifs et passifs financiers dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables, le cas échéant. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

Le Fonds classe à titre d'actifs financiers au coût amorti la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir pour les parts souscrites, les intérêts et autres débiteurs, les montants à recevoir pour les titres vendus et les dividendes à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts et des billets à court terme ayant des échéances de moins de 90 jours.

Les autres passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés, déduction faite des coûts d'opérations, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsque leurs obligations contractuelles sont acquittées, sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les passifs financiers au coût amorti du Fonds sont constitués des montants à payer pour les parts rachetées, des montants à payer pour les titres achetés et des charges à payer. En raison de la nature à court terme de ces passifs financiers, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Les coûts d'opérations inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les *états de la situation financière*, si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### c) Parts rachetables

Le Fonds classe les instruments financiers émis à titre de passifs financiers ou d'instruments de capitaux propres selon la nature des modalités contractuelles des instruments. Le Fonds compte plusieurs catégories de parts rachetables qui n'ont pas de caractéristiques identiques et, par conséquent, ne répondent pas à la définition de titre de capitaux propres en vertu de l'IAS 32, *Instruments financiers*. Les parts rachetables, qui sont classées à titre de passifs financiers et évaluées au montant du rachat, donnent aux épargnants le droit d'exiger le rachat contre une somme au comptant, sous réserve des liquidités disponibles, à un prix par part déterminé selon les politiques d'évaluation du Fonds à la date de rachat.

#### d) Monnaie étrangère

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les placements libellés en monnaies étrangères et autres actifs et passifs libellés en monnaies

étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie et aux autres actifs et passifs financiers sont présentés à titre de « Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets » et ceux liés aux placements et aux dérivés sont présentés comme « Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements » et comme « Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements et les dérivés » dans les *états du résultat global*.

#### e) Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts aux fins des distributions tirés des placements à revenu fixe et à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes reçus sont comptabilisés à la date à laquelle le droit à percevoir le paiement est établi, soit habituellement, dans le cas de titres cotés, la date ex-dividende. Les opérations de portefeuille sont comptabilisées à la date de l'opération. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen des placements respectifs. Les produits tirés du programme de prêt de titres sont comptabilisés déduction faite des commissions des agents et ils figurent dans le poste « Produits tirés du prêt de titres » des *états du résultat global*.

#### f) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, dans les *états du résultat global* représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur chacune des séries, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de chaque série pour la période.

#### g) Impôts

Le Fonds répond à la définition de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La totalité du résultat net du Fonds à des fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat.

**3. Principales méthodes comptables (suite)**

Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été présentée à titre d'actif d'impôt différé dans les *états de la situation financière*.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les *états du résultat global*.

h) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période close le 30 juin 2024, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. Aucune de ces normes n'aura d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

**4. Opérations entre parties liées**

a) Frais de gestion

EdgePoint, le gestionnaire, nomme le conseiller en valeurs du Fonds et fournit des services-conseils en placement et des services de gestion de portefeuille ainsi que des services de placement et d'administration au Fonds ou en surveille la prestation. Ces services comprennent la sélection, l'analyse et le suivi des placements, y compris des déplacements pour les visites dans les sièges sociaux; les autres frais liés à la diligence raisonnable; la constitution de portefeuille et la gestion des risques; l'analyse, la sélection et le suivi des maisons de courtage; les compétences en négociation, et ils pourraient aussi inclure des services de financement liés aux commissions de courtage et aux commissions de suivi pour le placement du Fonds. Tous les frais indirects et les charges d'exploitation engagés par le conseiller en valeurs du Fonds ou par le gestionnaire pour la prestation de ces services, mais qui ne sont pas liés aux activités quotidiennes du Fonds, sont également inclus dans les frais de gestion. En contrepartie de ces services, EdgePoint reçoit des frais de gestion mensuels qui varient selon les séries de parts, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le Fonds verse à EdgePoint un seul montant englobant tous les frais de gestion. Le conseiller en valeurs du Fonds est rémunéré pour ses services à même les frais de gestion sans autres frais pour le Fonds. Le total des frais de gestion pour la période close le 30 juin 2024 s'est élevé à 17,7 millions de dollars (30 juin 2023 : 14,6 millions de dollars). Aucuns frais engagés n'étaient dus au gestionnaire au 30 juin 2024 (31 décembre 2023 : aucuns frais). Les frais de gestion pour les parts

de la série I et de la série IT8 sont négociés et payés directement par l'épargnant, plutôt que par le Fonds. Ces frais n'excéderont pas les frais de gestion de la série A du Fonds.

Série A, série A(N), série AT6 et série A(N)T6	1,80 %
Série F, série F(N), série FT6 et série F(N)T6	0,80 %

b) Charges d'exploitation

En plus des frais de gestion, le Fonds est responsable de payer tous les frais se rapportant à ses activités. Ces charges d'exploitation peuvent notamment comprendre les impôts, les frais de comptabilité, les honoraires d'audit, les frais juridiques, les coûts relatifs au comité d'examen indépendant du Fonds, les honoraires du fiduciaire, les droits de garde, les coûts d'opérations de portefeuille, les frais d'administration, les frais de la prestation de services aux épargnants ainsi que les frais liés aux rapports et aux prospectus, et les charges d'exploitation générales qui pourraient comprendre les salaires, les frais indirects et autres coûts répartis liés aux activités du Fonds engagés par le gestionnaire. Pour la période close le 30 juin 2024, les coûts répartis ont totalisé 0,3 million de dollars (30 juin 2023 : 0,3 million de dollars). Chaque série est responsable de payer les charges d'exploitation qui peuvent lui être imputées.

Mis à part les intérêts, les frais bancaires, les coûts d'opérations et les retenues d'impôt, lesquels sont payés ou à payer directement par le Fonds, le gestionnaire engage ces frais pour le compte du Fonds, lequel le rembourse par la suite. Les charges d'exploitation communes du Fonds sont réparties entre les séries en fonction du nombre moyen de porteurs de parts ou de l'actif net moyen quotidien de chaque série, selon les charges d'exploitation. Toutes les charges d'exploitation des parts de série I et de série IT8 sont prises en charge par EdgePoint.

c) Renonciation

EdgePoint peut, à son gré, renoncer à des frais de gestion ou prendre en charge certaines charges du Fonds. Les frais pris en charge, s'il y a lieu, sont présentés dans les *états du résultat global*. Le gestionnaire peut mettre fin à ces renonciations et prises en charge en tout temps.

d) Remises sur frais de gestion

EdgePoint peut, de temps à autre, réduire les frais de gestion effectifs payables par certains porteurs de parts en diminuant les frais de gestion imputés au Fonds et en demandant à celui-ci de verser aux porteurs de parts des distributions équivalant aux réductions des frais de gestion.

**4. Opérations entre parties liées (suite)**

Les remises sur frais de gestion sont réinvesties d'office en parts additionnelles du Fonds et elles sont présentées dans les *états du résultat global*.

**5. Impôts sur le résultat**

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds est considéré comme un fonds commun de placement et, conséquemment, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur la tranche du revenu net, y compris les profits nets réalisés, qui est versée ou à verser aux porteurs de parts. Ce revenu ainsi distribué constituera un revenu imposable pour les porteurs de parts.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales entraînent des actifs et des passifs d'impôt différé. L'écart temporaire le plus important est celui entre la juste valeur inscrite du portefeuille de placements du Fonds et son prix de base ajusté aux fins fiscales. Puisque la politique de distribution du Fonds consiste à distribuer tous les gains en capital nets réalisés, aucun passif d'impôt différé relatif aux gains en capital latents et aucun actif d'impôt différé relatif aux pertes en capital latentes ne sera réalisé par le Fonds et, par conséquent, ne sera comptabilisé par celui-ci. Les pertes en capital réalisées non utilisées représentent les actifs d'impôt différé du Fonds; toutefois, en raison de l'incertitude liée à leur réalisation qui donnerait lieu à la compensation de futurs gains en capital, aucun avantage fiscal net n'est comptabilisé par le Fonds.

À la fin des années d'imposition les plus récentes, les 15 décembre 2023 et 2022, le Fonds avait des pertes en capital pouvant être reportées en avant de néant et des pertes autres qu'en capital de néant.

Une perte réalisée par le Fonds au moment de la disposition d'immobilisations sera considérée comme une perte suspendue si le Fonds acquiert, dans les 30 jours précédant ou suivant la vente, un bien de remplacement qui est identique à celui qui a été vendu ou qui est le même, et que le Fonds est encore propriétaire du bien de remplacement 30 jours après la disposition originale. Si une perte est suspendue, le Fonds ne peut déduire la perte des gains en capital du Fonds avant que le bien de remplacement ait été vendu sans être acquis de nouveau dans les 30 jours précédant ou 30 jours suivant la vente. À la fin de l'année d'imposition la plus récente, le 15 décembre 2023, le Fonds avait des pertes suspendues de 4,2 millions de dollars (15 décembre 2022 : 3,9 millions de dollars).

**6. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés**

Les commissions versées aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille sont incluses dans les *états du résultat global* du Fonds. Les activités de courtage sont réparties de bonne foi entre les courtiers en fonction du courtier qui peut obtenir les meilleurs résultats pour le Fonds par rapport aux services d'exécution des ordres et

aux services de recherche fournis. Sous réserve de ces critères, EdgePoint peut attribuer les activités aux courtiers qui, en plus de l'exécution des opérations, fournissent des services de recherche, de statistique ou d'autres services similaires, dans le domaine des placements, ou paient pour ceux-ci. La valeur vérifiable des « rabais de courtage sur titres gérés » reçue en pourcentage des commissions de courtage payées au cours des périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 est présentée ci-après.

	2024	2023
Relations au titre des rabais de courtage sur titres gérés	12	11
Pourcentage du total des coûts d'opérations	8 %	6 %

D'autres services de recherche exclusifs sont offerts sous forme de « forfait » en même temps que l'exécution de transactions. Pour cette raison, EdgePoint ne peut pas raisonnablement déterminer la valeur de ces services de recherche en placement.

**7. Évaluation de la juste valeur**

Les placements et les instruments financiers dérivés du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur. Selon le gestionnaire, la juste valeur des instruments financiers autres que les placements, des instruments financiers dérivés et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapproche de leur valeur comptable, étant donné leur nature à court terme.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui établit l'ordre de priorité des données des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se présentent comme suit :

- Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels le Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Si des données de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

**7. Évaluation de la juste valeur (suite)**

Des changements à la méthode d'évaluation pourraient donner lieu à la modification du niveau attribué à un placement.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions du Fonds ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Le Fonds détient un placement privé dans des actions qui a été classé au niveau 3 (31 décembre 2023 : un placement). La juste valeur de ce placement a été établie à l'aide du cours présenté dans la plus récente notice d'offre de ces titres ou de la transaction secondaire la plus récente de titres identiques.

b) Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent principalement des obligations de sociétés, qui sont évaluées au moyen de modèles utilisant des données comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et la volatilité du crédit. Comme les données importantes aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres à revenu fixe et les placements à court terme du Fonds ont été classés au niveau 2. Le Fonds détient deux titres à revenu fixe qui ont été classés au niveau 3 en raison du manque de données observables pour l'évaluation (31 décembre 2023 : un titre). La juste valeur a été déterminée en fonction du coût, puisque le titre a été acheté récemment et qu'aucune autre transaction sur ce titre n'est observable.

c) Actifs et passifs dérivés

Les actifs et les passifs dérivés se composent de contrats de change à terme et d'options. Les contrats de change à terme sont évalués principalement en fonction du montant notionnel du contrat, de la différence entre le taux contractuel et le taux à terme du marché pour la même monnaie ou le même indice, des taux d'intérêt et du rendement futur de l'action. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables, ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme n'étant pas importantes pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont évaluées principalement sur la base du nombre de contrats, de la différence entre le prix d'exercice et le taux à terme du marché pour l'action et l'indice sous-jacents, le taux d'intérêt, les dividendes et la volatilité de l'action et de l'indice sous-jacents. Le risque de contrepartie est géré

au moyen de l'utilisation de garanties et d'une annexe de soutien au crédit, lorsqu'elle est disponible.

La valeur comptable de l'actif net du Fonds attribuable aux parts rachetables se rapproche également de la juste valeur étant donné que les parts sont évaluées à la valeur de rachat. Ces instruments financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs puisque, même si leurs cours sont disponibles, il n'y a pas de marché actif pour ces instruments.

Le tableau qui suit illustre le classement des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière selon le niveau de la hiérarchie qui inclut l'évaluation de la juste valeur. Les montants sont établis en fonction des valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

Actifs (passifs) à la juste valeur au 30 juin 2024 (en milliers)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	3 349 815 \$	– \$	11 368 \$	3 361 183 \$
Titres à revenu fixe	–	45 481	16 574	62 055
Options	–	57	–	57
Contrats de change à terme	–	313	–	313
Contrats de change à terme	–	(511)	–	(511)
<b>Total</b>	<b>3 349 815 \$</b>	<b>45 340 \$</b>	<b>27 942 \$</b>	<b>3 423 097 \$</b>

Actifs (passifs) à la juste valeur au 31 décembre 2023 (en milliers)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	2 946 387 \$	– \$	2 288 \$	2 948 675 \$
Titres à revenu fixe	–	8 757	16 375	25 132
Options	–	708	–	708
Contrats de change à terme	–	6 779	–	6 779
<b>Total</b>	<b>2 946 387 \$</b>	<b>16 244 \$</b>	<b>18 663 \$</b>	<b>2 981 294 \$</b>

Au cours de la période close le 30 juin 2024, la variation nette de la valeur des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a correspondu à un profit de 307,1 millions de dollars (30 juin 2023 : profit de 275,1 millions de dollars).

Au cours de la période close le 30 juin 2024, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux (30 juin 2023 : aucun transfert).

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des évaluations à la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

30 juin 2024 (en milliers)	Actions	Titres à revenu fixe
Solde à l'ouverture de la période	2 288 \$	16 375 \$
Placements acquis au cours de la période	9 170	–
Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements	(90)	199
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>11 368 \$</b>	<b>16 574 \$</b>

31 décembre 2023 (en milliers)	Actions	Titres à revenu fixe
Solde à l'ouverture de la période	1 313 \$	14 217 \$
Placements acquis au cours de la période	1 182	2 714
Profit réalisé (perte réalisée)	(314)	–
Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements	107	(556)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>2 288 \$</b>	<b>16 375 \$</b>

**7. Évaluation de la juste valeur (suite)**

La variation totale du profit latent (de la perte latente) sur les actifs de niveau 3 détenus au 30 juin 2024 correspondait à un profit de 0,1 million de dollars (31 décembre 2023 : perte de 0,1 million de dollars).

L'utilisation d'autres hypothèses raisonnables pour évaluer ces actifs de niveau 3 ne produirait pas d'augmentation ou de diminution importante de la juste valeur au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

**8. Risques liés aux instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds s'expose à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de cours, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit de la contrepartie et le risque de liquidité. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier sur une base quotidienne en raison des fluctuations des taux d'intérêt, des conditions du marché, de la conjoncture et de facteurs propres à certains titres détenus par le Fonds. Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et du type de titres dans lesquels l'actif est investi.

***Gestion des risques***

Le programme global de gestion des risques du Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque global auquel le Fonds est exposé et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Tous les placements comportent un risque de perte de capital. L'équipe de gestion du portefeuille adopte une approche prudente de gestion des risques et effectue des recherches approfondies pour chaque placement envisagé afin de bien saisir les risques de chaque société et de les évaluer par rapport au potentiel de rendement.

Le risque est aussi géré au moyen de la diversification du portefeuille de sociétés. L'équipe de gestion du portefeuille est d'avis qu'investir dans des sociétés qui ont des avantages concurrentiels permet une meilleure diversification que de se concentrer sur les répartitions sectorielles traditionnelles. Elle adopte une approche fondée sur le bon sens, qui consiste à évaluer la somme pouvant être perdue et la probabilité de la perdre. Bien que cette approche puisse sembler quelque peu simpliste, elle offre une vue essentielle des véritables risques de placement.

Le gestionnaire maintient une structure de gouvernance qui permet de suivre les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux directives internes et à la réglementation des valeurs mobilières. Le comité de la gouvernance et de la surveillance des placements du gestionnaire passe trimestriellement en revue les opérations au sein du portefeuille pour veiller à leur conformité aux règles applicables.

***Facteurs de risque*****a) Risque de marché**

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Plus loin figure une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et les écarts pourraient être significatifs.

**i) Risque de cours**

Le risque de cours découle principalement des incertitudes à propos des cours futurs des instruments détenus. Les fluctuations des cours du marché peuvent être occasionnées par des facteurs propres à un placement ou par des facteurs touchant l'ensemble des titres négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les placements du Fonds peuvent entraîner un risque de perte de capital. Le risque maximal découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. Le Fonds est largement exposé au risque de cours découlant de ses placements dans des titres de capitaux propres. La politique du Fonds consiste à gérer le risque de cours par la diversification et la sélection de placements qui s'inscrivent dans les directives de placement énoncées dans l'acte de fiducie. Plus de 90 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables doit être investi dans des titres de capitaux propres. La politique du Fonds limite également la détention d'un titre de capitaux propres particulier à 10 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Si les indices de référence pertinents avaient augmenté ou diminué de 5 % au 30 juin 2024, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 168,1 millions de dollars, soit 4,8 % du total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (31 décembre 2023 : 147,4 millions de dollars, soit 4,8 % du total de l'actif net). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

**8. Risques liés aux instruments financiers (suite)**

ii) Risque de change

Le risque de change survient lorsque les instruments financiers ne sont pas libellés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement du Fonds. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies varie en raison des fluctuations des taux de change. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme pour réduire son exposition au risque de change.

Comme les placements du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, le Fonds n'est pas assujéti à un risque de change important.

Le tableau ci-dessous indique dans quelles monnaies (à l'exception du dollar canadien) sont libellés les instruments financiers du Fonds qui l'exposent de manière importante à ce risque. Les données des clôtures de périodes sont en dollars canadiens et comprennent le montant notionnel des contrats de change à terme, s'il y a lieu.

30 juin 2024					
Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	320 152	1 704	(267 800)	54 056	1,55 %
Couronne suédoise	13 735	–	–	13 735	0,39 %
Euro	33 661	1	(33 033)	629	0,02 %
	367 548	1 705	(300 833)	68 420	1,96 %

31 décembre 2023					
Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	265 445	1 134	(190 326)	76 253	2,49 %
Couronne suédoise	12 383	–	–	12 383	0,41 %
Euro	36 276	–	(32 991)	3 285	0,11 %
	314 104	1 134	(223 317)	91 921	3,01 %

Au 30 juin 2024, si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté respectivement d'environ 3,4 millions de dollars ou 0,1 % du total de l'actif net (31 décembre 2023 : 4,6 millions de dollars, soit 0,2 % du total de l'actif net).

Dans la pratique, les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ceux figurant dans cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La majeure partie des actifs financiers du Fonds sont des actions, lesquelles ne portent pas intérêt. Comme la majorité des passifs financiers du Fonds sont principalement à court terme et ne portent habituellement pas intérêt, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est considérée comme faible.

b) Risque de crédit de la contrepartie

Le risque de crédit de la contrepartie est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'un engagement ou d'une obligation qu'elle a contracté avec le Fonds.

Le principal risque de crédit pour le Fonds est lié à la négociation de titres cotés en bourse. Le Fonds limite la concentration de son risque de crédit en négociant avec un grand nombre de courtiers et de contreparties sur des bourses reconnues et de bonne réputation. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque toutes les opérations sont réglées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Le Fonds peut conclure des contrats de change visant l'achat ou la vente de monnaies afin de régler ses opérations de titres étrangers. Il s'agit de règlements au comptant à court terme exécutés avec des contreparties ayant une cote de solvabilité d'au moins « A ». L'exposition au risque de crédit par ces contrats est considérée comme très faible étant donné que peu d'entre eux ne sont pas réglés au même moment et que les opérations sont payées sur livraison.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À l'exception des passifs financiers qui découlent de ses activités normales de placement, le Fonds n'a aucun passif financier notable.

Les rachats quotidiens, contre trésorerie, de parts rachetables constituent la plus importante source d'exposition éventuelle au risque pour les passifs financiers du Fonds. La politique du Fonds en ce qui concerne la gestion des liquidités, et la démarche du gestionnaire en cette matière, consiste à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, y compris les rachats estimés de parts, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, le Fonds doit investir au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (soit ceux qui sont négociés sur un

**8. Risques liés aux instruments financiers (suite)**

marché actif et qu'il est facile de vendre). Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats. Aucun emprunt de ce type n'a eu lieu au cours de la période considérée.

Le Fonds peut investir dans des dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, il pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

Les tableaux qui suivent présentent les passifs financiers du Fonds par catégories d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	À vue (en milliers de dollars)	< 6 mois (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
30 juin 2024			
À payer pour les parts rachetées	3 294	–	3 294
Contrats de change à terme	–	511	511
31 décembre 2023			
À payer pour les parts rachetées	2 067	–	2 067
À payer pour les titres achetés	433	–	433

d) Gestion du risque lié aux capitaux propres

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant les capitaux propres du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds.

**9. Tableau des options**

30 juin 2024					
Options d'achat	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre de contrats	Coût moyen (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
Achat \$ US/ vente HKD	22 août 2024	7,84	50 116 500	175 \$	7 \$
Achat \$ US/ vente HKD	22 août 2024	7,80	30 573 000	175	50
				350 \$	57 \$

**10. Tableau des contrats de change à terme**

30 juin 2024					
Date de règlement	Monnaie à livrer (en milliers)	Monnaie à recevoir (en milliers)	Prix du contrat	Juste valeur (en milliers)	
12 juillet 2024	11 750 \$ US	16 170 \$ CA	1,3762	101 \$	
31 juillet 2024	8 500 \$ US	11 640 \$ CA	1,3694	20	
11 septembre 2024	18 500 \$ US	25 357 \$ CA	1,3707	95	
26 septembre 2024	40 000 \$ US	54 700 \$ CA	1,3675	97	
					313
17 juillet 2024	11 500 \$ US	15 603 \$ CA	1,3568	(123) \$	
25 juillet 2024	47 000 \$ US	64 113 \$ CA	1,3641	(144)	
13 août 2024	1 000 \$ US	1 358 \$ CA	1,3584	(9)	
19 août 2024	28 000 \$ US	38 139 \$ CA	1,3621	(119)	
26 août 2024	6 750 \$ US	9 191 \$ CA	1,3616	(30)	
27 août 2024	16 000 \$ US	21 812 \$ CA	1,3632	(45)	
3 septembre 2024	7 000 \$ US	9 534 \$ CA	1,3620	(27)	
19 septembre 2024	22 500 \$ US	33 019 \$ CA	1,4675	(14)	
					(511)
Nombre total de contrats	12		Juste valeur nette	(198) \$	

**11. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers**

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure divers arrangements de compensation ou autres arrangements semblables qui ne respectent pas les critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent, dans certaines circonstances, que les montants connexes soient compensés, par exemple dans les cas de faillites ou de résiliation des contrats. Le Fonds n'a pas effectué la compensation d'actifs financiers ou de passifs financiers dans l'état de la situation financière. Les informations présentées dans les tableaux ci-après comprennent les actifs financiers et les passifs financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ayant force exécutoire ou d'un arrangement semblable portant sur des instruments financiers semblables.

Les conventions-cadres de l'ISDA ou les arrangements de compensation semblables ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, puisqu'ils donnent lieu à un droit de compensation des montants comptabilisés qui n'est exécutoire que s'il survient un événement de défaut, d'insolvabilité ou de faillite du Fonds ou des contreparties. En outre, le Fonds et ses contreparties n'ont pas l'intention d'effectuer le règlement selon un montant net ni de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

**11. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)**

Les garanties consenties à l'égard des opérations ci-dessous sont soumises aux modalités habituelles du secteur établies dans l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA. Ainsi, la trésorerie donnée en garantie peut être donnée en nantissement ou vendue pendant la durée de l'opération, mais doit être rendue à l'échéance de l'opération. Selon les modalités, chaque contrepartie détient le droit de mettre fin aux opérations connexes advenant le défaut de la contrepartie de donner une garantie. La garantie en trésorerie donnée en nantissement par le Fonds figure dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état de la situation financière.

30 juin 2024 (en milliers de dollars)					
Type d'instrument financier	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants nets présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
			Instruments financiers	Trésorerie donnée en nantissement	
Contrats de change à terme – actifs	313	313	–	–	313
Contrats de change à terme – passifs	(511)	(511)	511	–	–

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)					
Type d'instrument financier	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants nets présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
			Instruments financiers	Trésorerie donnée en nantissement	
Contrats de change à terme – actifs	6 779	6 779	–	–	6 779
Contrats de change à terme – passifs	–	–	–	–	–

**12. Participations dans des filiales, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées**

Le Fonds peut investir dans une filiale, une entreprise associée ou une entité structurée non consolidée dans le cadre de sa stratégie de placement.

Pour déterminer si le Fonds contrôle une participation ou exerce une influence notable sur celle-ci, il apprécie les droits de vote, l'exposition à des rendements variables et sa capacité d'utiliser les droits de vote pour influencer sur ces rendements directement ou par l'entremise d'autres entités gérées par le gestionnaire. Lorsque le Fonds contrôle une participation, il est considéré comme une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et comptabilise donc cette participation à la juste valeur par le biais du résultat net. La fonction principale du Fonds est définie par ses objectifs de placement et le Fonds applique les stratégies de placement disponibles définies dans le prospectus du Fonds pour atteindre ces objectifs. Le Fonds évalue également le rendement des participations à la juste valeur. Les participations que le Fonds contrôle ou sur

lesquelles il exerce une influence notable, directement ou indirectement par l'entremise du gestionnaire, sont classées respectivement comme des filiales et des entreprises associées.

Les participations du Fonds sont vulnérables au risque de cours en raison de l'incertitude qui entoure leurs valeurs futures. Le risque de perte maximal lié à ces participations correspond à la juste valeur totale de la participation à un moment donné. La juste valeur des participations est prise en compte dans les états de la situation financière.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds détenait des participations dans les filiales, entreprises associées et entités structurées non consolidées suivantes :

30 juin 2024	Domiciliation	Type	% de participation
Pulse Seismic Inc.	Canada	Entreprise associée	9,8 %
Optiva Inc.	Canada	Entreprise associée	9,8 %
Computer Modelling Group Ltd.	Canada	Entreprise associée	9,0 %

31 décembre 2023	Domiciliation	Type	% de participation
Pulse Seismic Inc.	Canada	Entreprise associée	9,8 %
Optiva Inc.	Canada	Entreprise associée	9,8 %
Computer Modelling Group Ltd.	Canada	Entreprise associée	9,0 %

**13. Prêts de titres**

Le Fonds a établi un programme de prêts de titres avec son dépositaire. La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % des actifs du Fonds. Le Fonds recevra une garantie égale à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés, laquelle est généralement composée de titres de créance fédéraux, provinciaux et souverains, ou de titres de créance émis et garantis par une institution financière, ou encore de papier commercial de sociétés, de titres convertibles et de trésorerie. Tous les titres donnés en garantie comportent une durée jusqu'à l'échéance de 365 jours ou moins ainsi qu'une notation désignée attribuée par une agence de notation désignée, et ils doivent être conformes aux exigences en matière de notation énoncées dans le *Règlement 81-102*.

**13. Prêts de titres (suite)**

La valeur de marché des titres prêtés et les garanties reçues s'établissaient comme suit au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

	30 juin 2024 (en milliers de dollars)	31 décembre 2023 (en milliers de dollars)
Titres prêtés	–	–
Garanties (autres qu'en trésorerie)	–	–

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du montant brut des produits tirés des opérations de prêt de titres du Fonds et des produits tirés du prêt de titres présentés dans les *états du résultat global*.

	30 juin 2024 (en milliers de dollars)	30 juin 2023 (en milliers de dollars)
Montant brut des produits tirés du prêt de titres	–	10
Commissions des agents – CIBC Mellon	–	(2)
Produits tirés du prêt de titres	–	8

---

**Gestion de patrimoine EdgePoint inc.**

150, rue Bloor ouest, bureau 500

Toronto (Ontario) M5S 2X9

Site Web : [www.edgepointwealth.com](http://www.edgepointwealth.com)

Courriel : [info@edgepointwealth.com](mailto:info@edgepointwealth.com)

Tél : 416-963-9353 ou sans frais : 1-866-757-7207

---